

quelque grâce, sont alors invitées à venir implorer le secours du grand thaumaturge.

Pour obtenir plus sûrement son appui, elles s'engagent par écrit, si leurs prières sont exaucées, à donner telle ou telle somme pour les pauvres. Le texte de leur engagement est déposé dans l'un des troncs. Lorsque la faveur demandée est obtenue, on dépose dans l'autre tronc la somme promise.

II

Les treize mardis en l'honneur de saint Antoine

« Cette dévotion consiste à faire quelque exercice de piété, treize mardis consécutifs, en l'honneur de la mort et de la sépulture de saint Antoine. Il mourut, en effet, le 13 de juin, et fut enterré un mardi, au milieu de nombreux miracles. Aucune prière spéciale n'est prescrite pour cette dévotion. On peut donc réciter le *Répons miraculeux*, ou toute autre prière à saint Antoine. Il est très louable et efficace de faire la sainte communion, chacun des treize mardis.

« Quand les exercices sont publics, c'est à l'évêque à régler les prières qui doivent s'y faire. »

III

Les neuf mardis en l'honneur de saint Antoine

« On pratique aussi la dévotion des *neuf mardis*. Le choix des prières à faire est, comme pour *les treize mardis*, laissé à la piété de chacun.

« La dévotion des *neuf mardis* est plus ancienne que celle des *treize mardis*. Elle date de 1617. Une dame de Bologne pria avec ferveur saint Antoine de lui accorder une faveur à laquelle elle tenait beaucoup. Le saint lui apparut en songe et lui dit : « Visite pendant neuf mardis mon image dans l'église de Saint-François et tu seras exaucée. » La promesse se réalisa, et, depuis lors, cette pratique fut en honneur. »

IV

Neuvaine à saint Antoine de Padoue

« Outre la promesse de pain adressée par écrit à saint Antoine, plusieurs font encore une *neuvaine* en son honneur, afin d'obtenir plus sûrement les faveurs qu'ils sollicitent.

« On pourra, chaque jour de cette *neuvaine*, réciter le *Répons miraculeux*, et terminer par la sainte communion. »